

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition du sieur Jacques Strehler.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a vu le jour à Gossau, canton de Zurich (Suisse), le 31 janvier 1806: après avoir séjourné pendant 3 ans à Paris, il se rendit à Bruxelles au mois de mai 1828, et, depuis cette époque jusqu'à ce jour, il a constamment habité cette ville.

En 1831, le sieur Strehler a constitué une maison de commerce avec son beau-frère, François Schippers, sous la raison Schippers et Strehler, et, en 1838, il a formé un établissement de commerce pour son propre compte.

L'impétrant a épousé une femme belge qui l'a rendu père de plusieurs enfants nés en Belgique; les renseignements recueillis sur son compte lui sont très favorables, et son commerce lui procure des moyens suffisants d'existence.

Les autorités consultées ont émis un avis favorable à sa demande.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

J. MAERTENS.
